

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 10 juillet 2012**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
**Commune de MOMMENHEIM**

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ - Mme Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absents excusés : M. Eric MULLER *donne procuration à M. Jeannot KLEIN*,  
M. Arnaud GLASSER *donne procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER*.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Désignation du secrétaire de séance.**
2. **Approbation du PV de la séance du 12 juin 2012.**
3. **Demande de subventions.**
4. **Majorations des droits à construire.**
5. **Bâtiments communaux : mise aux normes PMR.**
6. **Approbation du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et relatif au réseau d'assainissement de Mommenheim**
7. **Acquisition d'un escabeau**
8. **Admission en non-valeur**
9. **Contrat de territoire**
10. **Personnel**
11. **Divers.**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article A11-212115 du CGT Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER, secrétaire de la présente séance

assistée par Mme Doris LIENHARDT.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

**2. Approbation du PV de la séance du 12 Juin 2012**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 Juin 2012.

M. André FLECK souhaite un complément d'information concernant le point n° 3 – Attribution du marché de travaux des coulées de boues-.

Aucune remarque n'étant formulée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

► **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du  
12 Juin 2012 par 16 Voix POUR  
et 2 ABSTENTIONS.*

*(M. André FLECK - Mme Geneviève LAUSECKER).*

### **3. Demande de subventions**

Le rapporteur : Le Maire

M. le Maire présente la demande de soutien émanant de la paroisse protestante Waltenheim-Mittelhausen. Les deux communes de Waltenheim-sur-Zorn et de Mittelhausen ont alloué une aide pour la rénovation de leur presbytère. La Commune de Waltenheim-sur-Zorn a participé pour un montant de 10.000 €.

Il précise que le presbytère protestant n'est pas à la charge des communes, contrairement à la situation du presbytère de Mommenheim.

Il propose aux élus de préserver la situation actuelle et leur soumet la résolution suivante :

M. le Maire informe l'assemblée que l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine – Paroisse de Waltenheim sur Zorn – sollicite une subvention de la Commune pour son projet de rénovation du presbytère protestant de Waltenheim-sur-Zorn.

Il expose le contexte des paroisses protestantes de Waltenheim-sur-Zorn et Mittelhausen et informe les élus de la situation financière concernant le projet de rénovation.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté :

- **DECIDE** de ne pas donner suite à cette demande.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **4. Majoration des droits à construire**

*M. Arnaud GLASSER entre en séance à 20h20.*

Le rapporteur : Le Maire

M. le Maire informe l'assemblée qu'à compter de l'entrée en vigueur de la loi, soit le 21 mars 2012, les EPCI et les communes compétentes en matière d'urbanisme disposent d'un délai de 6 mois pour informer le public sur les conséquences qui résulteront de la majoration des droits à construire sur leurs territoires. Le public aura un mois pour présenter ses observations, délai au terme duquel une synthèse des observations est présentée à l'organe délibérant. Après délibération du Conseil Municipal, la majoration est applicable à l'expiration d'un délai de 8 jours et au plus tard 9 mois après l'entrée en vigueur de la loi, soit le 20/12/2012 sauf si le Conseil Municipal décide qu'elle ne s'applique pas sur tout ou partie du territoire de la Commune.

La hauteur des bâtiments de la Communes peut ainsi être relevée de 30% ; la limite étant actuellement fixée à 12m, nos immeubles pourraient atteindre 15,60m. De même, la largeur ainsi que la profondeur pourraient être augmentées de 30%.

Le Maire précise également que cette proposition va être réexaminée le 25 Juillet 2012 par l'Assemblée Nationale en vue d'une abrogation pure et simple.

Après discussions, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que la loi du 20 mars 2012 devrait permettre d'ici à 2016 d'augmenter les surfaces constructibles de 30% dans toutes les communes munies d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme.

Ce texte oblige également les collectivités à mettre en œuvre d'ici le 20 septembre un processus de consultation préalable de la population.

Une délibération motivée devra être exécutoire avant le 20 décembre 2012.

Il indique également qu'une proposition de loi visant à abroger la loi du 20 mars 2012 est inscrite à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement le 25 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- **AUTORISE** le Maire à informer les administrés par circulaire, courant du mois d'Août, sur les éventuelles incidences de l'application du dispositif de majoration.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## **5. Bâtiments communaux : Mise aux normes PMR**

Le rapporteur : le Maire.

Le Maire rappelle aux élus la décision prise pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Les 4 bâtiments communaux ont des configurations particulières qui ne permettent pas la mise aux normes intégrale.

Il porte à la connaissance de l'assemblée les dérogations sollicitées auprès de la Préfecture du Bas-Rhin, Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées dans le cadre des travaux qui seraient à réaliser pour la commune de Mommenheim :

- Eglise : les deux rampes d'accès rue du Gal de Gaulle ne respectent pas la pente douce permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'Eglise. Il a été demandé le maintien de l'état des rampes d'accès. Une main-courante sera toutefois rajoutée sur le mur côté entrée latérale.
- Club House : la hauteur des marches de l'escalier de la tribune (18 cm) est tolérée ; la galerie "spectateurs" d'une largeur actuelle de 1,05 m sera maintenue.
- Mairie : les salles du conseil situées à l'étage ne sont pas accessibles aux PMR – validation de l'installation d'une plate-forme "monte-escalier".

Suite à ces dérogations, les devis pourront être sollicités auprès des différentes entreprises et les travaux seront envisagés progressivement.

M. Arnaud GLASSER rappelle la problématique de la porte d'entrée au bar du Club House, juge la dépense inutile et précise que les infrastructures en place ne pourront plus être utilisées comme auparavant.

M. Maurice SCHERER souligne que beaucoup de communes ne procéderont pas à la mise aux normes, faute de moyens financiers.

En conclusion, le Maire précise que les communes qui n'auront pas réalisé ces travaux risquent, à terme, une interdiction d'utilisation et que l'important est d'obtenir la signature dérogatoire. Faire les travaux sans signature dérogatoire de la Préfecture aurait été une aberration.

## **6. Approbation du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et relatif au réseau d'assainissement de Mommenheim**

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus que le rapport établi par le SDEA a été adopté par le SICTEU dans sa séance du 09 juillet et pourra être notifié aux différentes communes. Ce rapport annuel tient compte des ouvrages communaux et des ouvrages intercommunaux. Il précise les divers travaux effectués sur les réseaux.

Ce rapport reprend entre autre les deux points noirs à Mommenheim :

- Rue du Gal de Gaulle : déversoir d'orage en face de la boulangerie
- Chemin rural : près du bassin d'orage

Le Maire informe les élus que lors de la réunion du SICTEU du 09 juillet, le comité syndical a adopté une délibération autorisant l'extension de ses compétences : «extensions limitées aux branchements des eaux usées et pluviales». Une augmentation de la capacité de stockage de boues de la station d'épuration est également à l'étude.

Il soumet aux élus la résolution suivante :

Le Maire commente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

En application des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement. Le rapport 2011 a été établi pour le réseau d'assainissement par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Il comporte des données générales sur les communes membres, les volumes de production, les bilans d'exploitation, les données financières et les caractéristiques des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 relatif à l'assainissement établi par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## 7. Acquisition d'un escabeau

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus de l'acquisition d'un escabeau - type EMP - de 4 marches, à garde-corps pliant d'un montant de 320,00 € hors taxes (382,72 € TTC).

Il soumet aux élus la délibération suivante :

Le Conseil peut décider de l'affectation de cet achat de matériel durable en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ **DECIDE** d'imputer en section d'investissement, à l'article 2188 du budget primitif principal de l'exercice 2012, la facture de la Société DISTEL, ZI Nord - 67170 BRUMATH, d'un montant de 382,72 € TTC.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## 8. Admission en non-valeur

Le rapporteur : Le Maire

**VU** les taxes et produits communaux déclarés irrécouvrables par le Trésorier Principal de Brumath en date du 21 Juin 2012 ;

**Considérant** le montant des impayés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'admettre en non-valeur au titre de la redevance d'assainissement les montants ci-dessous :
  - 182,34 € concernant Mme Clarisse HEINRICH, 11 rue de la Forêt à Mommenheim pour les exercices 2009, 2010 et 2011
  - 47,40 € concernant la Sté TRIOVISTA International, 4 rue de Rome à Mommenheim pour l'exercice 2010

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## 9. Contrat de territoire

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle aux élus qu'un contrat de territoire a été signé avec le Conseil Général pour la période 2010 à 2015. Un certain nombre de projets ont été inscrits dans ce dossier, notamment l'aménagement de la piste cyclable allant du canal à Waltenheim-sur-Zorn jusqu'à la gare de Mommenheim, les travaux de lutte contre les coulées de boues, la réhabilitation des zones humides de la Zorn sur le ban de Mommenheim, la construction d'une salle des fêtes, la création d'un lieu d'accueil périscolaire, etc. Le Conseil Général souhaite aujourd'hui faire le point sur l'avancement de tous ces projets. A cet effet, une rencontre est programmée avec M.WERLE du SDAU le jeudi 12 juillet à 16h30.

De nouveaux projets peuvent être proposés, notamment :

- le devenir de la ferme Krauth rue de la République,
- la création d'une maison des assistantes maternelles, d'une bibliothèque, de WC publics, d'une annexe du cimetière, etc.

Le Maire propose aux élus de réfléchir à de nouvelles idées de projets. Les membres disponibles sont invités à se joindre à la réunion prévue avec M. WERLE.

## 10. Personnel

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire rend compte aux élus de la situation administrative de Mme KLASSER.

Après discussions, il propose à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que la période de stage de Mme Anne-Rose KLASSER n'est pas concluante.

Il précise qu'il a saisi la Commission Administrative Paritaire du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE qui s'est réunie le 18 juin 2012 et qui a émis un avis favorable à la non-titularisation de Mme KLASSER.

Le Maire met fin, à effet du 31 Juillet 2012, à la période de stage de Mme Anne-Rose KLASSER qui était en position de détachement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments de ce dossier :

► **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent avec le CENTRE DE GESTION pour la période de vacance du poste estimée jusqu'au 31 décembre 2012

ou

► **AUTORISE** le Maire à recruter un agent pour la même période sous contrat de travail à durée déterminée pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat.

***La délibération est approuvée par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme LAUSECKER, M. FLECK) et 1 ABSTENTION (Mlle HEITZ)***

## 11. Divers

Travaux de lutte contre les coulées de boues :

- M. le Maire informe les élus que les travaux de lutte contre les coulées de boues ont démarré et devraient se terminer d'ici fin septembre 2012. Il précise que le mur du cimetière israélite sera protégé ; l'entreprise SCREG a pris des photos de l'état actuel.
- Travaux de la rue du Moulin : L'ensemble des contrôles étant positifs, l'enrobé définitif pourra être mis en œuvre.

- Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie :  
Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie sont presque terminés. Un battant de la porte d'entrée a été abîmé lors de la mise en place. L'entreprise Berres se charge de la réparation.
- Le Maire remercie tous les conseillers qui ont contribué à l'entretien et au nettoyage du village le 27 juin, sans oublier l'association Cadre de Vie / Embellissement. Une nouvelle date a été retenue : le 19 Juillet.
- M. Joseph KUHN remercie la personne qui a fait le nécessaire pour le marquage au sol rue du Moulin. M. Alain BIETH précise qu'il serait à parfaire.
- Commission maison fleuries :  
M. Joseph KUHN informe les élus du passage des membres du Comité départemental des villes et villages fleuris le jeudi 28 juin 2012. Le Comité a beaucoup apprécié les décorations florales. Un réel changement d'harmonie des couleurs a été constaté. Les "petits personnages" créés par M. BAHN constituent un véritable atout supplémentaire.
- Association Cadre de Vie / Embellissement :  
M. Joseph KUHN indique que le nettoyage des rosiers Rte de Brumath et Rue du Mal Foch a été effectué par les membres de l'Association.  
Il propose aux membres du Conseil Municipal disponibles de participer à la prochaine opération de nettoyage communal dont la date est fixée au 06 août 2012 à 19 heures.
- M. Joseph KUHN propose de fixer une date pour le passage du jury pour le concours "maisons fleuries" dans la commune. Rendez-vous est pris pour le 14 août 2012 à 18 heures devant la Mairie.
- Container à vêtements à la déchetterie :  
M. BIETH signale que des containers à vêtements vont être installés dans les déchetteries de Mommenheim et de Brumath.
- Presbytère :  
M. le Maire rappelle que la date de départ de M. le Curé est fixée au dimanche 30 septembre 2012. Le Conseil de fabrique organisera une cérémonie de départ. Le coût de la fête sera pris en charge par la commune avec une participation souhaitée des communes de Waltenheim-sur-Zorn, Kriegsheim, Bernolsheim et Rottelsheim.

Des travaux de rénovation intérieure du presbytère seront certainement à prévoir.

Après le départ du Curé Bernard LORENTZ, un état des lieux sera dressé et les différents corps de métiers pourront intervenir.

- Article DNA à propos de la réunion de la Communauté de Communes de Brumath  
M. FLECK s'étonne des propos tenus par M. le Maire lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes de Brumath. M. le Maire précise qu'il parlait d'une catégorie de gens du voyage en employant les termes «ces gens-là qui ne respectent pas les consignes» et relate aux conseillers le déroulement des faits.
- Arbres près du club-house :  
M. Arnaud GLASSER soulève le problème de la présence de grands arbres près du club-house. Il s'inquiète d'épisodes venteux de plus en plus violents qui pourraient occasionner des dégâts sur le bâtiment.  
Le Maire précise que les trois arbres qui ont été enlevés sur demande de la DDE par l'O.N.F. avaient été expertisés auparavant.  
Un autre grand arbre situé dans la rue du Moulin présente un danger. M. MITTELHAEUSER s'est rendu chez le propriétaire pour trouver une solution. M. le Maire précise qu'il a envoyé une lettre de mise en demeure au propriétaire et que la commune ne peut intervenir sur les propriétés privées.
- Mme JAECK fait remarquer à l'assemblée les diverses coupures de courant, le matin à la même heure, sur le réseau.
- Nettoyage Synagogue :  
M. GWISS informe les élus que l'Association Contacts-Espace Momm' a effectué une opération de nettoyage complète de la Synagogue.
- Mme MUNCHENBACH-KELLER rappelle que le Resto Rapide LE ROYAL procède à la rôtisserie de poulets sur le domaine public et souhaite une régularisation de cette situation.

***Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h25.***

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Francis WOLF.**



Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 <sup>er</sup> Adjoint	Gérard MITTELHAEUSER 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Béatrice SCHNEIDER 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Jeannot KLEIN 4 <sup>ème</sup> Adjoint
Joseph AMMANN Conseiller Municipal	André FLECK Conseiller Municipal	Arnaud GLASSER Conseiller Municipal	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal	Simone HARTER Conseillère Municipale
Christine HEITZ Conseillère Municipale	Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	Joseph KUHN Conseiller Municipal	Geneviève LAUSECKER Conseillère Municipale	Bernadette MATHERN Conseillère Municipale
<b>ABSENT</b>  Eric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Maurice SCHERER Conseiller Municipal		